Envoyé en préfecture le 29/12/2025
Reçu en préfecture le 29/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_180-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°180-2025

Marché assurances – Lot « Dommages aux biens » – autorisation à signer un avenant pour une modification des surfaces assurées

Rapporteur : Michel Penhouët

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT ;
Vu l'article R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;
Vu le marché signé avec la société SMACL (lot 1 – Assurance Dommages aux biens) ;

M. le Maire expose à l'assemblée que suite aux travaux d'extension du Centre Culturel Jean Rochefort et à la remesure du bâtiment de La Poste, une mise à jour des surfaces a été effectuée auprès de notre assureur Dommages aux Biens.

La superficie de notre parc assuré passe donc de 16 491 m² à 16 990 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***APPROUVE*** *la modification des surfaces assurées ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à signer l'avenant de mise à jour des surfaces assurées.*

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)